



Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

LA MRC DE KAMOURASKA REMET LES REDEVANCES DE L'ÉOLIEN A SES MUNICIPALITES

Saint-Pascal, le 21 décembre 2017 – Les 17 municipalités du Kamouraska ont reçu cette semaine leur premier chèque, représentant leur part du premier million qui correspondait à une partie des profits et des redevances de l'exploitation, pour 2017, du Parc éolien de Roncevaux. Plus de deux cent autres millions suivront sur une période de vingt-cinq ans. Cela fait suite au premier versement reçu le 28 novembre dernier par les 10 partenaires de l'Alliance éolienne de l'Est.

Rappelons qu'à l'été 2013, la MRC de Kamouraska, à l'instar des sept autres MRC du Bas-Saint-Laurent, de la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent (aujourd'hui le Collectif Régional de Développement) et de la Nation des Malécites-de-Viger, annonçait son intention d'exploiter une entreprise de production d'électricité au moyen d'un parc éolien dans le cadre du projet communautaire Bas-Laurentien et convenait du mode de répartition des éventuels bénéfices.

Le 7 juillet 2014, le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie, dans une initiative sans précédent, unissaient leurs forces et créaient l'Alliance éolienne de l'Est afin d'être en mesure de réaliser des projets éoliens sur l'ensemble du territoire des deux régions. Les deux parties convenaient que les partenaires du Bas-Saint-Laurent investiraient le deux tiers des sommes requises et l'autre tiers viendra de la Régie intermunicipale de la Gaspésie, peu importe la région où seraient réalisés les projets. Les profits seraient redistribués dans la même proportion.

En décembre 2014, l'Alliance éolienne de l'Est remportait, dans le cadre d'un appel d'offres d'Hydro-Québec, 300 des 450 Mégawatts disponibles. C'est ainsi que les projets de Roncevaux en Gaspésie (75 Mégawatts) et Nicolas-Riou au Bas-Saint-Laurent (225 Mégawatts) furent lancés. Le 31 décembre 2016, le Parc de Roncevaux entra en service et dans quelques jours, ce sera au tour de celui de Nicolas-Riou d'être mis en service.

Selon la formule retenue par le Conseil de la MRC en 2013, le partage des revenus pour la MRC de Kamouraska s'établissait ainsi à 70% des profits et redevances qui seraient retournés aux municipalités locales de la MRC et 30% seraient conservés à la MRC pour soutenir des projets de territoire structurants. La MRC de Kamouraska a d'ailleurs annoncé son intention de soutenir la Maison du Kamouraska avec une partie de ses redevances. En ce qui concerne le 70% retourné aux municipalités locales, la formule de répartition préconisée est de 45 % selon la population, de 45 % selon la richesse foncière uniformisée et de 10 % selon une répartition « une municipalité égale (=) une part », soit 1/17.

D'autres montants sont aussi prévus dans les mois à venir. « *Ces sommes constituent des retours importants pour nos communautés qui nous permettront de mieux répondre aux besoins des citoyens de notre territoire. Nous pouvons être fiers de cet engagement collectif et de la qualité des retombées économiques au Kamouraska* », de dire le préfet, M. Yvon Soucy.

Vignette photo :

Les 17 municipalités du Kamouraska ont reçu cette semaine leur premier chèque, représentant leur part du premier million, qui correspondait à une partie des profits et des redevances de l'exploitation, pour 2017, du Parc éolien de Roncevaux. Plus de deux cent autres millions suivront sur une période de vingt-cinq ans.

Sources :

Relations de presse:

Annie Lavoie
Conseillère en communication et marketing
Service de communications régionales et d'attractivité
Promotion Kamouraska
418-492-1660 poste 253
communication@promotionkamouraska.com

Informations :

Yvan Migneault
Directeur général et secrétaire-trésorier
MRC de Kamouraska
418-492-1660 poste 224